AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C2485
FR0000035719-FS1039

24 octobre 2017

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

VIKTORIA INVEST

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 23 octobre 2017, complété par un courrier reçu le 24 octobre 2017, le groupe familial Doulcet a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 16 octobre 2017, le seuil de 15% des droits de vote de la société VIKTORIA INVEST et détenir, à cette date et à ce jour, 504 872 actions VIKTORIA INVEST représentant 666 966 droits de vote, soit 10,64% du capital et 12,50% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
FD Conseils et Participation[2]	454 535	9,58	566292	10,61
Frédéric Doulcet	50 337	1,06	100 674	1,89
Total groupe familial Doulcet	**504 872**	**10,64**	**666 966**	**12,50**

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation de capital de la société VIKTORIA INVEST[3].

À cette occasion, la société FD Conseils et Participation a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse le seuil de 10% du capital de la société VIKTORIA INVEST.

———

[1] Sur la base d'un capital composé de 4 745 000 actions représentant 5 337 034 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11.
[2] Société à responsabilité limitée (sise 29 rue Viala, 75015 Paris) contrôlée par Mmes Margaux Doulcet et Manon Doulcet.
[3] Cf. notamment (i) le prospectus ayant reçu le visa de l'AMF n° 17-455 en date du 1er septembre 2017, (ii) la note complémentaire ayant reçu le visa de l'AMF n° 17-468 en date du 11 septembre 2017, et (iii) le communiqué diffusé par la société VIKTORIA INVEST le 26 septembre 2017.